

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de la planification, de l'aménagement  
et de la connaissance des territoires

Mobilisation du foncier et connaissance des  
territoires

Ref : SPACT\_MFCT\_20160411\_maire\_guide division

Affaire suivie par : Olivier LAULOM  
Tél / Fax : 01 30 84 30 36 / 01 30 84 31 06  
[[olivier.laulom@yvelines.gouv.fr](mailto:olivier.laulom@yvelines.gouv.fr)]  
[[ddt-spact-mfct@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-spact-mfct@yvelines.gouv.fr)]

Versailles, le 18 AVR. 2016

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Favorisée par la loi Alur, la densification de l'espace urbanisé est l'un des moyens dont dispose une commune pour lutter contre l'étalement urbain, et contribuer ainsi à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Dans ce cadre, la démarche Bimby (« Build in my backyard ») vise à mieux identifier et optimiser les solutions de divisions parcellaires au sein de l'espace bâti.

Soucieuse d'apporter un appui aux communes, la direction départementale des Yvelines a élaboré, en partenariat avec Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), un « Guide des bonnes pratiques de division parcellaire ». Destiné en premier lieu aux habitants de votre commune, il poursuit deux objectifs :

- informer sur les démarches à effectuer lorsque l'on souhaite diviser sa parcelle,
- apporter les conseils permettant de réaliser une bonne division dans le but de construire un nouveau logement.

En complément de sa mise à disposition sur le site Internet de la préfecture des Yvelines (Politiques publiques > Aménagement du territoire et urbanisme > Etudes > Bimby : les bonnes pratiques de division parcellaire), j'ai le plaisir de vous adresser ce guide que vous pourrez mettre à disposition de vos administrés si vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Territoires



Bruno CINOTTI